

tenue sous la présidence de Monsieur le président DI CANDIA, assisté(e)
de Monsieur VITRY et Monsieur DEBAT, Conseillers
En présence de Madame KIEFER, Rapporteure publique
Madame CARTIER, Greffière

Conformément à l'article R. 732-1-1 du
code de justice administrative,
toutes ces affaires sont dispensées
des conclusions du rapporteur public

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2600605	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 05/02/2026 - OQTF 30 jours + fixation du pays de destination (sinon reconduction d'office) + IR pendant 2 ans + inscription au fichier des personnes recherchées + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (arménienne).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	PAPAZIAN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet
02)	DOSSIER N° 2600607	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 05/02/2026 - OQTF 30 jours + fixation du pays de destination (sinon reconduction d'office) + IR pendant 2 ans + inscription au fichier des personnes recherchées + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (arménienne).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	PAPAZIAN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet
03)	DOSSIER N° 2600608	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 05/02/2026 - OQTF 30 jours + fixation du pays de destination (sinon reconduction d'office) + IR pendant 2 ans + inscription au fichier des personnes recherchées + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (arménienne).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	PAPAZIAN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2600543	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : OQTF sans délai + IR Pendant 2 ans (serbe)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	S	LOFFLER HELENE
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet
05)	DOSSIER N° 2600535	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté pris par le Préfet de la Haute-Saône du 30/01/2026 notifié le 06/02/2026 portant obligation de quitter le territoire français sous 30 jours assortie d'une interdiction de retour d'un an - (Sénégalaise)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur D	ROUSSEL (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE	
06)	DOSSIER N° 2600552	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté pris par le Préfet du Territoire de Belfort du 05/02/2026 portant refus TS + OQTF 30 jours + IRTF 3 ans - (Marocaine)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E	Maître WOLDANSKI Nicolas (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet
07)	DOSSIER N° 2600568	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	ETRANGERS - Arrêté pris par le Préfet du Doubs le 06/02/2026 portant refus titre de séjour et obligation de quitter le territoire français sous 30 jours - (Congolaise)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame O	MIGLIORE GABIN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet

10 heures 00

08)	DOSSIER N° 2600545	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté pris par le Préfet du Doubs le 29/10/2025 portant obligation de quitter le territoire français sous 30 jours - (Kosovare)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame K	Maître COLIN-ELPHEGE Maryline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
09)	DOSSIER N° 2600490	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 02/12/2025 - Refus de demande de titre de séjour + OQTF 30 jours + IR pendant 6 mois + fixation du pays de destination. (guinéenne).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S	Maître DRAVIGNY Amandine
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	
10)	DOSSIER N° 2600484	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 17/11/2025 - OQTF 30 jours + fixation du pays de destination + IR pendant 1 an + retrait et non renouvellement de l'attestation de demande d'asile. (congolaise).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître DRAVIGNY Amandine
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	
11)	DOSSIER N° 2600487	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 17/11/2025 - OQTF 30 jours + fixation du pays de destination + IR pendant 1 an + retrait et non renouvellement de l'attestation de demande d'asile. (congolaise)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître DRAVIGNY Amandine
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	

10 heures 00

12)	DOSSIER N° 2600361	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 12/01/2026 - Non renouvellement attestation demande d'asile + OQTF 30 jours + IR pendant 1 an + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (georgienne)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
13)	DOSSIER N° 2600482	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 14/10/2025 - Retrait de demande d'asile + OQTF 30 jours + IR pendant 1 an + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (nigériane).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur O	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
14)	DOSSIER N° 2600481	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 14/10/2025 - Retrait de demande d'asile + OQTF 30 jours + IR pendant 1 an + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (nigériane).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame O	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet

10 heures 00

15)	DOSSIER N° 2600364	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 29/10/2025 - Retrait attestation demande d'asile + OQTF 30 jours + IR pendant 1 an + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (kosovare).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame H	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
16)	DOSSIER N° 2600539	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 24/12/2025 - Rejet de demande de délivrance de titre de séjour + OQTF 30 jours + fixation ddu pays de destination. (camerounaise).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
17)	DOSSIER N° 2600362	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 29/10/2025 - Retrait attestation de demande d'asile + OQTF 30 jours + IR pendant 1 an + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (kosovare).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
18)	DOSSIER N° 2600499	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 14/11/2025 - Retrait attestation de demande d'asile + OQTF 30 jours + fixation du pays de destination + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen + inscription au fichier des personnes recherchées. (géorgienne).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet

10 heures 00

19)	DOSSIER N° 2600488	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 14/11/2025 - Rejet de renouvellement de titre de séjour + OQTF 30 jours + fixation du pays de destination + IR pendant 1 an + inscription au fichier des personnes recherchées + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (géorgienne).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION	
20)	DOSSIER N° 2600498	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté pris par le Préfet du Doubs le 27/10/2025 portant refus TS + OQTF 30 jours - (Comorienne)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
21)	DOSSIER N° 2600610	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	ETRANGERS - Arrêté pris par le Préfet de la Haute-Saône le 12/02/2026 portant refus TS + OQTF 30 jours + IRTF 1 an - (Algérienne)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	S	ABDELLI - ALVES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE	
22)	DOSSIER N° 2600579	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
Titre de l'affaire	Etranger : Arrêté du 25/11/2025 - Retrait attestation de demande d'asile + OQTF 30 jours + IR pendant 1 an + signalement aux fins de non admission système d'information Schengen. (turque)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Maître DESSOLIN HÉLOISE (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet

10 heures 00

23)	DOSSIER N° 2600569	RAPPORTEUR: Monsieur le président Olivier DI CANDIA
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire ETRANGERS - Arrêté pris par le Préfet de la Haute-Saône le 20/10/2025 notifié le 05/12/2025 portant refus TS + OQTF 30 jours - (Angolaise)

Nom des parties

Demandeur Monsieur H

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

Représentants des parties

Maître DESSOLIN HÉLOISE (Cour)

Arrêté le 21/08/2026

Le président du tribunal